



Communiqué de Presse Information privilégiée/régulée

Résultats des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires de Solvac

Bruxelles, le 29 mai 2024 - Les Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire des Actionnaires de Solvac se sont tenues exceptionnellement ce 28 mai 2024, compte tenu de la date de tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire de Solvay et de Syensqo. Les Assemblées Générales ont été organisées pour les actionnaires en présentiel et de manière hybride, à l'Event Lounge, Boulevard Général Wahis à 1030 Bruxelles.

L'ensemble des résolutions de ces Assemblées a été adopté par les actionnaires.

L'Assemblée Générale Ordinaire a en particulier approuvé le paiement du dividende total par action à 5,81 € brut pour l'exercice fiscal 2023, en augmentation de 4,1 % par rapport à 2022.

Durant cette Assemblée, les actionnaires ont également approuvé :

- la réélection de Monsieur Jean-Marie Solvay comme Administrateur indépendant pour une période de 4 ans jusqu'en mai 2028,
- la réélection de Madame Olivia Rolin comme Administratrice indépendante pour une période de 4 ans jusqu'en mai 2028.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a approuvé les modifications statutaires dans l'article 10 relatif au capital autorisé et dans l'article 11 au rachat d'actions propres.

Le détail des résolutions, les résultats de votes ainsi que les présentations sont disponibles sur le site internet de Solvac à l'adresse <https://www.solvac.be/gouvernance/assemblees-generales/>

Dates clés de la communication financière

- le 2 août 2024 : Résultats du 1^{er} semestre 2024 et annonce du premier acompte de dividende de l'exercice social 2024
- le 27 août 2024 : Mise en paiement du premier acompte du dividende de l'exercice social 2024
- le 18 décembre 2024 : Annonce du second acompte de dividende de l'exercice social 2024
- le 31 décembre 2024 : Mise en paiement du second acompte du dividende de l'exercice social 2024

Solvac est une société anonyme de droit belge fondée en 1983 et cotée en bourse sur Euronext Bruxelles sous le code ISIN BE0003545531 (**SOLV**). Ses actifs consistent exclusivement en une participation de plus de 30 % dans le capital de Solvay SA et de Syensqo SA. Ses titres sont exclusivement nominatifs. Ils peuvent être détenus librement par des personnes physiques ou, moyennant agrément du Conseil d'Administration, par des personnes morales ou assimilées aux conditions reprises dans sa politique d'agrément. Au 31 décembre 2023, sa capitalisation boursière s'élevait à 2,7 milliards EUR.

Pour plus d'information, nous vous invitons à contacter :

SOLVAC S.A.

Investor Relations

Rue des Champs Elysées, 43

B-1050 Bruxelles

Tél. : +32/2/639 66 30

Mail : Investor.relations@solvac.be